



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 13888

Texte de la question

M. Bernard Depierre appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences économiques qu'engendrent pour les buralistes les mesures nécessaires de lutte contre la consommation du tabac. C'est toute une profession qui s'inquiète de voir mis en péril l'équilibre économique d'une activité générant de nombreux services à la population et constituant un réseau de proximité participant à la vie quotidienne de nos quartiers. Aussi, sans vouloir remettre en cause l'exigence de la mise en place d'une politique active de santé publique, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures permettant à cette profession de faire face à ces difficultés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des préoccupations des débitants concernant les conséquences, de l'augmentation des prix du tabac intervenue le 6 janvier 2003 et du rôle qu'ils jouent en tant que commerces de proximité et relais de l'État, notamment dans les zones rurales. Cette hausse des prix se justifie pleinement dans le cadre de l'action que le Gouvernement entend mener pour lutter contre le tabagisme, notamment des jeunes. Il comprend cependant leur inquiétude quant à l'évolution de leur profession. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de prendre quatre mesures en faveur des débitants de tabac : l'augmentation à 8 000 euros, à compter du 1er février 2003, du montant de la subvention versée par l'État aux débitants pour leur permettre de financer une partie des travaux destinés à améliorer la sécurité de leurs établissements ; la simplification et la modernisation de la déclaration de stock ; le relèvement du seuil d'exonération de la redevance, qui est porté à 152 500 euros avec effet rétroactif au 1er janvier 2003 ; la mise en place d'un régime de compensation entre les sommes dues sur les stocks détenus le 6 janvier dernier et celles qui pourraient être remboursées dans l'hypothèse d'éventuelles fluctuations significatives des prix dans le courant du printemps 2003. Ces mesures seront suivies très prochainement d'une réflexion stratégique sur l'évolution du secteur sous la forme d'une table ronde réunissant les représentants des débitants de tabac, le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13888

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1726

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2958